

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX Liste de vérification des griefs

Nom: _____

- 1. **Feuille de route** (disponible sur le site web du STSE – Représentation des membres)
 - entrevue du plaignant
 - entrevue des témoins
 - 6 questions principales:
 - qui** est concerné?
 - qu'est-ce** qui a entraîné la violation?
 - où** a eu lieu l'incident?
 - quand** a eu lieu l'incident?
 - pourquoi** est-ce un grief? Y a-t-il eu violation?
 - quelle est** la mesure de redressement demandée?
- 2. **Énoncé des faits**
 - Demander au plaignant de rédiger en ses propres termes tous les détails de l'incident ayant donné lieu au grief
- 3. **Délais**
 - Vérifier les délais pour chaque palier
- 4. **Formule de grief**
 - lisible
 - toutes les données de base

Section 1B

 - claire et concise
 - faits et non arguments

Section 1C

 - détail
 - demander que le plaignant retrouve exactement le même poste qu'il avait avant l'incident plus "recours complet".
 - Faire signer le plaignant

Section 2

 - Remplir intégralement
 - Signature au nom de la section locale (Délégué syndical)
- 5.
 - Remettre au superviseur hiérarchique du plaignant pour qu'il signe et date la formule
 - Obtenir des copies
- 6. Envoyer des copies des faits de tous les documents pertinents immédiatement au Bureau national du STSE.

**N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE REMPLIR TOUTES LES SECTIONS
DE VOTRE FEUILLE DE DÉLÉGUÉ SYNDICAL. CECI EST TRÈS IMPORTANT !!**

Référence:

- Manuel de délégué syndical
- Dirigeants des sections locales
- Vice-président régional
- Bureau national
